

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/12/2017

Date de la convocation:
06/12/2017
Date d'affichage:
07/12/2017

L' an 2017 et le 18 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, M. SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude

Excusé(s) : Mmes : GARDON Karine, LEDIG Evelyne, MM : SIGRIST Benoît, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 102.2017
Vote : A la majorité
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

102.2017 : Programme " abeilles et biodiversité " : prise en charge financière de l'acquisition de ruches et essaims pour les candidats retenus à l'appel à projet.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant l'engagement du territoire en matière de développement durable et sa reconnaissance de territoire à énergie positive pour la croissance verte,

Envoyé en préfecture le 21/12/2017
Reçu en préfecture le 22/12/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20171218-D_CC_102_2017-DE

Considérant le programme national Abeille, sentinelle de l'environnement,

Vu la convention-cadre de partenariat « Les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte avec le Programme National Abeille, sentinelle de l'environnement® » signée entre le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat, et l'UNAF,

Vu la délibération du conseil communautaire n°031.2017 en date du 15.05.2017 : «TEPCV : mise en œuvre de l'action « Abeilles et biodiversité en partenariat avec l'UNAF (Union nationale de l'apiculture française) : programme de sensibilisation »,

Considérant la convention de partenariat « Les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte avec le Programme National Abeille, sentinelle de l'environnement® » entre la communauté de communes et l'UNAF,

Considérant l'appel à candidature lancé pour équiper un apiculteur de 5 ruches peuplées,

Considérant qu'au vu de la qualité des dossiers réceptionnés, du budget alloué à l'opération (6000 €) et du coût estimatif d'une ruche peuplée (entre 180 et 300 €), la commission habitat-patrimoine-environnement a proposé de retenir les 5 candidatures et de leur octroyer une aide couvrant l'achat de 5 ruches peuplées, sur la base des factures que les candidats transmettront, dans la limite de 1200 € TTC par candidat.

Vu l'avis favorable de la commission habitat-patrimoine-environnement réunie le 29.11.2017,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **De modifier la délibération n°031.2017 en date du 15.05.2017 afin de permettre à 5 apiculteurs, au lieu d'un, de s'équiper de 5 ruches, en échange de sa participation au programme de sensibilisation, sans modification du budget fixé initialement,**
- **De retenir les 5 candidatures de l'appel à projet « Abeilles et biodiversité » :**
 - o **Hélène Spielmann de Wingen,**
 - o **Geoffrey Lanoix d'Obersteinbach,**
 - o **Jean-Marc Babilon de Durrenbach,**
 - o **Jacky Ehrstein de Lembach,**
 - o **Richard Vani de Walbourg.**
- **D'octroyer aux 5 candidats une aide couvrant l'achat de 5 ruches peuplées, sur la base des factures que les candidats transmettront, dans la limite de 1200 € TTC par candidat, soit une enveloppe de 6000 € au total pour l'achat de 25 ruches peuplées,**
- **De signer avec chaque candidat une charte engageant les candidats sur 3 ans à contribuer aux actions publiques, notamment en fournissant quelques pots de miel à la communauté de communes, en communiquant sur l'aide dont ils ont bénéficié, en participant aux APIDAYS, journées de sensibilisation aux abeilles qui seront organisées par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en lien avec l'UNAF et en organisant une journée d'accueil grand public autour de leur rucher,**

- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 21/12/2017
Reçu en préfecture le 21/12/2017
Affiché le 
ID : 067-200013050-20171218-D_CC_102_2017-DE

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 20/12/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :